

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 24 septembre 2024 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Tain l'Hermitage sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames FOURNIER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, DARD, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : M. CHAUMONT à M. SOULIGNAC, M. DELOCHE à M. BRARD, Mme GENTIAL à Mme GUILLON, Mme PLACE à M. BARNERON.

Date de convocation : 13 septembre 2024 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 22 - Nombre de pouvoirs : 4

Objet : Ressources humaines – Suppression des postes et actualisation du tableau des emplois et effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R2313-3 et L2313-1,

Vu le livre I du Code Général de la Fonction Publique relatif aux droits, obligations et protections des fonctionnaires,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la délibération n°13-20 du 11 septembre 2013 portant création d'un poste d'ingénieur principal pourvu et signature d'un Contrat à Durée Indéterminée,

Considérant la délibération n°18-10 du 12 juin 2018 portant création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe,

Considérant la délibération n°19-16 du 25 juin 2019 portant création d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe,

Considérant la délibération n°19-19 du 10 décembre 2019 portant création de trois emplois permanents de Chargés de mission, catégorie A, au grade d'Ingénieur territorial,

Considérant la délibération n°23-08 du 17 octobre 2023 portant création d'un emploi permanent de Technicien Principal de 1^{ère} classe,

Considérant que selon le CGCT, il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs,

Considérant le souhait du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain de supprimer les deux postes suivants créés initialement par délibérations citées ci-dessus :

- Adjoint administratif principal de 2^{nde} classe, catégorie C, créé par délibération n°19-16
- Ingénieur territorial, catégorie A, créé par délibération n°19-19

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 27 juin 2024,

Entendu que Mme GUILLON, présidente du centre de gestion de la Drôme, ne prendra pas part au vote,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré

Pour : 21 délégués dont et 3 disposants d'un pouvoir représentant 24 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **de supprimer** le poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe et le poste d'ingénieur territorial,
- **de procéder à la mise à jour** du tableau des emplois et effectifs tel que présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 24 septembre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD
Président



Date de la délib (Création du poste)	n° de la délib (Création du poste)	Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus (titulaires, stagiaires)	Effectifs pourvus (contractuel)
11/09/2013	13.20	Technique	Ingénieur principal	A	35	1	0	1
12/06/2018	18.10	Administrative	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	0	0
25/06/2019	19.16	Administrative	Rédacteur territorial	B	35	1	1	0
10/12/2019	19.19	Technique	Ingénieur territorial	A	35	1	1	0
10/12/2019	19.19	Technique	Ingénieur territorial	A	35	1	0	1
17/10/2023	23.08	Technique	Technicien Principal 1ère classe	B	35	1	1	0